

EXTRAIT DU REGISTRE DES
AR. Préfecture
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE PLANIOLES

046-214602211-20240826-CM20242608-02 DE
Reçu le 28/08/2024

Séance du 26 Août 2024

Nombre de
conseillers

- en exercice	14
- présents	8
- votants	11
- absents	3
- excusés	0
- vote pour :	11
- vote contre :	0
- abstentions :	0

Convocation : 19/08/24

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six Août à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Planioles sous la présidence M. Guy LACOUT, Maire.

Étaient présents : BAGNAUD Jean-Philippe, Lucette CARSAC, FELIX Dimitri, LACOUT Guy, LECORNE Jocelyne, REY Frédérique, ROURA Guillaume, SEBAA Stéphane,

Étaient absents/excusés : FARGUES Alain (pouvoir à REY F), FOUQUET Camille, GARCETTE Pascale (pouvoir à LACOUT G), LACHERET Jean-Christophe, MONTJAUX Morgan (pouvoir à Mr ROURA G), TAURAND François.

Secrétaire de séance :

Jocelyne LECORNE a été désignée comme secrétaire de séance

Délibération n°
CM20242608-02

OBJET

Délibération
REVISION DES
STATUTS
GRAND FIGEAC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la loi pour le plein emploi a été promulguée le 18 décembre 2023, les articles 17 et 18 sont consacrés à la petite enfance.

Le Grand Figeac a la compétence petite enfance et afin de se mettre en conformité avec la loi plein emploi, le conseil communautaire a délibéré le 25 juin 2024.

Vu la délibération N° 082_2024 du Grand Figeac, les conseils municipaux doivent délibérer pour approuver les modifications des statuts du Grand Figeac.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve les modifications des statuts du Grand Figeac afin de se mettre en conformité à loi Plein Emploi du 18 décembre 2023

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, le 26 Août 2024.

Acte rendu exécutoire
après dépôt
en Sous-Préfecture
le 27/08/2024
et publication ou
notification
du 27/08/2024

Le Maire,
Guy LACOUT.

